DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

ROANNAIS AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès 42311 ROANNE

N° DP 2023-372

Numérique

Externalisation du rôle de délégué à la protection des données (DPO) et support au respect du règlement général sur la protection des données (RGPD)

Marché avec la société OLING DIGITAL

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	2 DEC. 2023
Publié	

DECISION DU PRESIDENT DE ROANNAIS AGGLOMERATION

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L. 2123-1 et R. 2123-1-1° du code de la commande publique portant sur les marchés publics passés en procédure adaptée ;

Vu l'arrêté préfectoral 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, notamment la compétence facultative

« Numérique » et plus particulièrement « Action de développement du Numérique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur ou égal à 90 000€ HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération a mis en place un service dédié à la mission de délégué à la protection des données (DPO) pour s'assurer du respect de ses obligations en tant qu'établissement public de coopération intercommunale et dans un souci de mutualisation des moyens et des coûts, a décidé que cette mission serait également partagée avec les sept autres entités membres du service commun de la Direction de la Transition Numérique et des Systèmes d'Information (DTNSI) et 25 communes du territoire, via une convention de service commun DPO:

Considérant que Roannais agglomération souhaite s'assurer de la conformité de ses pratiques en matière de protection des données personnelles ;

Considérant que Roannais Agglomération doit particulièrement veiller à ce que les données personnelles soient collectées pour un usage déterminé, légitime et pertinent, pour un temps limité, en toute sécurité et confidentialité, et en respectant le droit des personnes (information, accès, opposition, suppression);

Considérant qu'à cet effet une consultation a été lancée en procédure adaptée le 13 octobre 2023 en vue de l'externalisation du rôle de DPO et de support au respect du règlement général sur la protection des données (RGPD);

Considérant que 12 plis dématérialisés ont été déposés dans les délais

Considérant l'analyse des offres ;

DECIDE

- D'attribuer le marché d'externalisation du rôle de délégué à la protection des données (DPO) et support au respect du règlement général sur la protection des données (RGPD) à la société OLING DIGITAL pour un montant forfaitaire de 84 230,00 € HT;
- De préciser que la durée du marché est d'1 an ferme et prendra effet le 1er janvier 2024 ;
- De dire que les dépenses seront imputées sur le budget général de Roannais Agglomération chapitre 011.

Par délégation du Conseil communautaire, pour le Président et par subdélégation,

Jacques TRONCY

Vice-Président délégué aux Finances et aux Achats publics